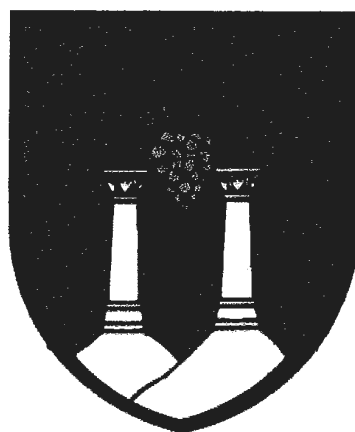


**Procès-verbal du 22 juin 2010**

**Conseil Général**

**Féchy**



**Procès-verbal no 2**

1. **Appel et ouverture**

La présidente, **Carole Bettems**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 67 membres inscrits, 49 personnes sont présentes, 18 excusées.

La Municipalité incorporée est présente.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 20h15.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 1/2010, du 27 avril 2010**

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité, 1 abstention, avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil.

5. **Assermentation**

Aucune demande n'est parvenue à ce jour au bureau du Conseil.

6. **Préavis municipal no 3/2010, relatif aux comptes communaux**

- M. **Francis Liard**, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Francis Liard**, syndic, lit les conclusions à l'assemblée et demande d'accepter les comptes communaux 2009, le rapport de gestion de la municipalité, le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2009 de la fiduciaire Lambelet, tels que présentés.

- Mme **Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

La présidente donne la parole aux conseillers :

**M. Marc Morandi** remercie la Municipalité pour les résultats positifs des comptes 2009, les employés communaux, qui participent à ces bons résultats, ainsi qu'aux citoyens de Féchy, qui permettent à la Commune de réaliser ces excellents résultats. Cela étant, en regard de la comptabilité communale et du bilan, **M. Marc Morandi** s'étonne d'une augmentation de presque de plus de CHF 3'000'000.— au bilan du 31 décembre 2009 par rapport à l'année d'avant sur la ligne compte de chèque postal. Est-ce par hasard les royalties de la France qui auraient transités par Féchy.....

**M. Francis Liard, syndic** : il y a CHF 2'700'000.— de recettes en plus, donc cela justifie une bonne partie des CHF 3'000'000.—, ainsi que des dépenses non réalisées. Pourquoi sur le compte de chèque postal : car c'est là qu'il y a le plus d'intérêts actuellement.

**M. Willy Kursner** apporte une remarque au sujet du rapport de la fiduciaire Lambelet. A la page 27 aux conclusions il est indiqué : *de remercier le conseil communal à la place de conseil général*. Si cela peut être corrigé afin de ne pas mettre dans le doute les futures générations : *conseil général et non communal*.

La présidente précise que la correction sera bien entendu apportée.

**M. François Burnand** : il y a des dépenses en nettes améliorations en regard des excédents de dépenses prévus et les excédents de charges ont été inférieurs de plus de CHF 1'000'000.—. Par rapport au budget 2009 nous avons économisé CHF 1'200'000.—de dépenses alors que les recettes étaient prévues à CHF 3'255'000.— et donnaient un excédent de produit lui aussi inférieur... **M. François Burnand** a de la peine à se situer par rapport à ce volume d'écart CHF 1'000'000.— en recettes et CHF 1'000'000.— en dépenses. L'excédent de recettes au budget est de CHF 91'000.—, l'excédent de dépenses au budget est de CHF 33'000.—..... **M. François Burnand** ne comprend pas ces chiffres et ces excédents....

**M. Francis Liard syndic** : il a été payé CHF 357'000.— au lieu des CHF 512'000.—au fond de péréquation demandé l'année d'avant, cela donne CHF 165'000.—de bon. Il a été payé CHF 1'271'000.—au lieu de CHF 1'500'000.— au fond de prévoyance sociale, donc CHF 230'000.—ainsi que CHF 444'000.—qui ont été remboursés. Nous sommes entre CHF 700'000.— et CHF 800'000.—,

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote à main levée et le préavis no 3/2010 est accepté à la majorité, 1 abstention.

**7. Préavis no 4/2010, relatif au crédit d'étude pour la construction d'un immeuble communal « En Rionzier »**

**Mme Katyla Labhard**, municipale, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, **Mme Katyla Labhard**, municipale, lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- **M. Marc Morandi, président**, lit le rapport de la commission permanente.

- **Mme Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

La présidente donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote à main levée, le préavis no 4/2010 est approuvé à l'unanimité.

**8. Préavis no 5/2010, relatif à l'amendement du budget 2010 sur le compte « forêts »**

**M. Jean-Daniel Stoky**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, **M. Jean-Daniel Stoky**, municipal, lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- **M. Willy Kursner, président**, lit le rapport de commission ad hoc.

- **Mme Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

La présidente passe la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote à main levée, et le préavis no 5/2010 est accepté à l'unanimité.

**9. Election du nouveau président**

La présidente appelle M. Michel Roemer, 1<sup>er</sup> vice-président à présider l'assemblée.

M. Michel Roemer, 1<sup>er</sup> vice-président, prend la parole et annonce que l'actuelle présidente, Mme Carole Bettems, a émit le souhait de continuer dans la tâche qui lui incombe. M. Michel Roemer demande s'il y a d'autre proposition, tel n'est pas le cas, les scrutateurs distribuent les bulletins de vote à l'assemblée. L'élection par acclamation n'est pas prévue dans le règlement du conseil général et il est obligatoire de le faire par bulletins secrets.

Après dépouillements, Mme Carole Bettems est réélue au poste de Présidente du conseil général de Féchy par 47 OUI, 1 BLANC et 1 NUL.

Mme Carole Bettems, présidente, remercie l'assemblée de la confiance témoignée à son égard.

**10. Renouvellement du bureau du Conseil général**

Aucun changement n'est prévu au sein du bureau du Conseil, qui est donc composé de la manière suivante :

Présidente : Mme Carole Bettems

1<sup>er</sup> Vice président : M. Michel Roemer

2<sup>ème</sup> Vice président : M. Thomas Von Arx

Scrutateurs : Messieurs Jean-Claude Evesque et Patrick Blanchard

Scrutateurs suppléants : Messieurs Eric Manganel, Claude Prod'hom, Mlle Alexandra Paccot

**11. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions**

**COMMISSION DE GESTION & FINANCE (COGEFIN)**

Le président de la COGEFIN M. Alain Bettems se retire de ladite commission et laisse sa place à Mme Rosette Freitag, seconde sur la liste. Cette dernière a émit le souhait de ne pas continuer au sein de ladite commission. En conséquence, M Tobias Meyer devient président de la COGEFIN, M. Ch.-H. Thurin Membre, Mme Mireille Cardinaux Membre, M. Alfred Berginz Membre, Mme Esther Gaillard Membre, M. Mathieu Barbay Membre, M. Yvan Guillemin Membre. Il faut donc élire 2 suppléants dans ladite commission.

La présidente passe la parole aux conseillers pour des propositions.

M. Antonio Ribeiro propose **M. Pascal Bonnabry, ce dernier accepte.**

M. Willy Kursner propose M. Claude Prod'hom.

La présidente signale que M. Claude Prod'hom ne peut faire partie de ladite commission car il est du bureau du conseil.

M. Michel Aguet propose M. François Molliex.

La présidente stipule que ce dernier ne peut faire partie de ladite commission car il fait déjà partie d'une commission permanente.

M. Marc Morandi propose **Mme Janine Liehti, cette dernière accepte.**

Concernant toutes les autres commissions permanentes, il n'y a aucune démission, ces dernières restent donc au statu quo. La présidente signale toutefois que concernant la commission permanente intercommunale – SIDEP – AIEE, cette dernière n'a pas lieu d'être renouvelée ou réélue car cette dernière est élue pour la même législature que la Municipalité.

La présidente souhaite rappeler à tous les membres dans les commissions, élus ou qui continuent, ainsi qu'aux membres du bureau du conseil, qu'il est fort agréable de répondre présent aux séances. Lorsque un membre se fait assermenter, il a le devoir de participer, mais bien entendu les excuses sont valables en cas d'extrême urgence.

## **12. Communications de la Municipalité**

La présidente passe la parole à M. Francis Liard, syndic.

**M. Francis Liard, syndic** : lors du dernier Conseil, il y a eu 2 interventions de conseillers, d'une part M. Willy Wyss et d'autre part, M. Claude Prod'hom.

Les interventions de M. Claude Prod'hom ont des rapports avec d'anciens préavis de 2006 et de leur validité. Pour information, la Municipalité a des préavis datés de 2000, qui sont toujours valables. La Municipalité s'est renseignée auprès de la préfecture de Morges, il n'y a aucune date limite de l'utilisation d'un montant voté au conseil général. Concernant l'échange avec M. Jacques Pelichet : le délai a été signé pour fin novembre 2010, devant notaire, Maître Eric Felix. La Municipalité a rendez-vous avec le service du développement territorial s'occupant du PPA de la Pra, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Concernant le courrier de M. Willy Wyss, c'est le municipal M.J.-Daniel Stoky qui répondra au premier point. Au sujet du 2<sup>ème</sup> point, « *le préavis de CHF 700'000.— présenté pour l'élargissement du chemin du Tombey* ». Les travaux ont été réalisés de 2004 à 2006 pour un montant inférieur au préavis. Au début, M. de Picciotti avait fait ralentir la Municipalité sur les CHF 640'000.—qui avaient été votés, il a été finalement dépensé CHF 146'072.10 et le montant de CHF 493'299.90 a été passé sur le compte investissements futurs, probablement en 2007. Concernant la rénovation de l'église, avec un traitement à l'ancienne, sur les directives des monuments historiques, un badigeon est recommandé tous les 10ans, les travaux ont été faits en 2004. D'ici 4 ans il faudra songer à faire un badigeon. Concernant l'intervention du 27 avril 2010 au sujet des cloches de l'église qui ne sonnent toujours pas en cadence, la Municipalité les a bien écoutées à plusieurs reprises, il n'a été entendu aucune dissonance. Les cloches ont été entretenues l'année passée, il faudrait que M. Willy Wyss enregistre ladite dissonance et la transmette à la Municipalité.

**M. Jean-Daniel Stoky, municipal** concernant le mur de soutènement de la route du pont qui s'affaisse, la Municipalité est allée sur place. Il a été remarqué entre le mur et la bordure qui touche la propriété de la famille Bonnabry, une petite fente de 8mm qui est sûrement due à un tassement du mur ou de la banquette. Au point de vue route, il n'a rien été remarqué sur le revêtement bitumeux. Il n'y a pas de fente le long du mur de la route, il n'y a rien d'alarmant à ce point.

La présidente demande à M. Willy Wyss si ce dernier est satisfait des réponses de la Municipalité.

**M. Willy Wyss** : concernant l'intervention de M. Jean-Daniel Stoky, ce dernier dit qu'il s'agit d'une fente de 8mm, mais pour M. Willy Wyss, la fente est plus importante, cela mérite une analyse plus profonde de la situation afin de savoir d'où vient cet affaissement.

**Mme Katyla Labhard, municipale** : le jury du collège s'est réuni pendant 2 jours. Des 44 projets rentrés, 5 lauréats ont été retenus. Le projet lauréat sera présenté le 7 juillet à 18h30 à la grande salle. Les projets des 5 lauréats seront exposés pendant 3 jours. Mme Katyla Labhard, Municipale, invite chacun et chacune à venir écouter les explications du lauréat.

**M. Claude Prod'hom** remercie M. Francis Liard, syndic, au sujet des réponses données à ses questions. Sur un point, M. Claude Prod'hom trouve la réponse imprécise, il s'agit du préavis concernant M. Jacques Pelichet, *échange de terrains*. Il y a eu mise à l'enquête. Une mise à l'enquête dure 2 ans avec la possibilité de progression pour une année. Donc le permis de construire en déplaçant le hangar à la distilleuse, à côté du hangar de M. Pelichet n'est plus valable.

**M. Francis Liard, syndic :** M. Jacques Pelichet a mis à l'enquête un projet d'implantation. Ce dernier était au sud de sa parcelle. Suite à cette implantation, il ne lui a pas été donné sauf erreur de permis, car sur une implantation il n'y a pas de permis de construire. La Municipalité est rentrée en négociation pour un échange et un achat. Pour le futur hangar, il n'y a pas eu de mise à l'enquête pour l'instant.

### **13. Propositions individuelles**

**La présidente** passe la parole aux conseillers.

**M. François Burnand** apporte une réflexion au sujet de la mobilité douce et des transports en direction de la gare de Rolle. M. François Burnand a une place de parc à la gare de Rolle. Ce dernier constate mois après mois un encombrement du parking et les places ne sont pas garanties. La Municipalité de Féchy ne doit-elle pas prendre contact avec la Municipalité de Rolle afin d'évoquer le problème et trouver une solution pour garantir plus de places de parc. 2<sup>ème</sup> question : en hiver, les bus en direction de Rolle arrivent souvent en retard et par conséquent le train est loupé. Ce problème est sans doute dû au fait que des gens n'ont pas leur ticket et les achètent directement auprès du chauffeur, provoquant ainsi un retard, par contre en été, aucun problème. La solution serait que les horaires de bus prennent compte de ce problème et ajoute quelques minutes par arrêt.

**M. Francis Liard, syndic :** la Municipalité est consciente des difficultés des bus à tenir les horaires. Le bus en question vient depuis Bursinel, le trajet est long, il faudrait supprimer des arrêts. Le premier projet CFF et cars postaux passait par la déchetterie sans passer par le village, la Municipalité s'est battue afin que les cars postaux passent par le village. Dans un proche avenir il y aura des trains supplémentaires. La Municipalité espère qu'à ce moment-là une cadence de 2 bus par heure sera possible, la Municipalité de Perroy se bat tout comme Féchy pour en arriver là. M. Andréas Meyer fait partie de cette commission. A un moment donné il était question de supprimer totalement la ligne de bus qui parcourt Féchy, Bougy, Aubonne. A certaines heures, il y a peu de monde dans le bus. Pour les places de parc, à Féchy, il y a en 5 en bas du village, tout en bas du parking de l'auberge.

**M. Daniel Fischlin :** Féchy accueille des familles étrangères. Ces familles sont toutes d'une dotées de très bonne volonté, sur l'implantation et l'intégration. M. Daniel Fischlin a pour voisins des polonais, ne parlant ni français, ni anglais et qui ont en toute bonne foi agrandi leur maison, avec un cabanon. M. Daniel Fischlin se disait qu'il n'y avait pas eu de mise à l'enquête administrative et qu'il se retrouvait dans la position où il ne savait pas s'il devait être le dénonciateur d'un charmant voisin et que cela allait mal ce passer, ou s'il fallait choisir le langage vaudois, c'est-à-dire le silence, tout en observant ce qu'il se passe. Ne serait-il pas judicieux d'apporter à la connaissance de toutes nouvelles personnes, les us et coutumes villageois afin d'éviter de tels problèmes. Nul n'est censé ignorer la loi.

**Mme Katyla Labhard,** municipale. Dans ce cas cité, la Municipalité a constaté rapidement la construction illicite sur le territoire communal. La Municipalité a écrit, a convoqué, lesdites personnes n'ont jamais répondu. La Municipalité veut bien donner des informations si les gens les demandent, si les gens s'inscrivent avant de faire des travaux. Des personnes achètent et la Municipalité ne sait pas vraiment où dans la Commune. Dans le cas cité, ils étaient déjà inscrits. La Municipalité n'a pu communiquer avec eux étant donné que ces nouveaux habitants ne parlaient que le polonais. Heureusement, depuis, la Municipalité les a rencontrés, avec une traductrice et tout a été expliqué correctement. Depuis, leur projet est à l'enquête.

**Mme Esther Gaillard** souhaite remercier la Municipalité pour son rapport de gestion qui a montré un magnifique reflet de tout ce qu'il s'est passé durant l'année passée. Cette manière de faire nous permet justement de pouvoir voter en 2 phases. Cela a été oublié. Sur le moment Mme Esther Gaillard ne voulait pas intervenir, voyant avec quel élan les membres du Conseil général ont approuvé ce rapport. L'article 92 prévoit que la gestion et le rapport de la Municipalité doivent être votés en 2 phases. Mme Esther Gaillard demande que ce fait ne soit pas oublié pour l'année prochaine.

**La présidente** fait part de ses excuses et assure Mme Esther Gaillard que ce fait est bien noté et qu'il ne sera pas oublié l'année prochaine.

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

**M. Claude Prod'hom** signale qu'il y a des portakabins qui se promènent par le village...

**M. Francis Liard, syndic** : un portakabin comme le nom l'indique est vouée à se déplacer... La Municipalité va faire le tour du village afin de constater de quoi il retourne.

**M. Willy Kursner** s'est aperçu que le véhicule dévoué au salage semble arriver en bout de course. M. Willy Kursner souhaite savoir s'il n'est pas envisageable de le changer pour l'hiver prochain. Féchy est en forte déclinaison et de ce fait que ce soit pour les bus scolaires ou pour les bus postaux qui circulent, M. Willy Kursner pense qu'il est obligatoire au point de vue sécurité que les routes soient déneigées correctement. Du reste, les bus postaux ne viennent à Féchy qu'à condition que les routes soient propres. M. Willy Kursner a pu constater par 2 à 3 fois que le véhicule en question était en réparation chez M. Jean-Luc Kaesermann. M. Willy Kursner pense que si le Aeby communal doit être autant sollicité cette hiver que l'hiver dernier, il va certainement rendre l'âme en cours de saison. M. Willy Kursner ne demande pas de réponse ce soir. 2<sup>ème</sup> point : M. Willy Kursner a vu dans les comptes le rapport de location de l'appartement du collège de CHF 10'800.— par année. Ce bâtiment donne du fil à retordre à la Municipalité. Ne faudrait-il pas à ce moment-là réaménager cet appartement afin de le rendre plus convivial ? Il est certain qu'un engagement financier est nécessaire, mais la location que vous pourriez en tirer en serait bien meilleure que celle engagée... 3<sup>ème</sup> point : M. Willy Kursner a lu dans la presse qu'il est question de fusion des Communes, qu'il y a eu des discussions entre les Communes de Féchy, Bougy, Buchillon et Allaman... La Commune de Féchy en parle toujours ou pas ??? M. Willy Kursner n'attend pas de réponse maintenant mais il en souhaite une ultérieurement.

**M. Francis Liard, syndic** : concernant les fusions, nous sommes partis d'une étude entre Allaman, Bougy, Buchillon et Féchy, suite à cela nous avons eu un appel de la Commune d'Etoy. Nous leur avons répondu positivement étant donné que Buchillon travaille beaucoup avec Etoy et avons élargi à Perroy. Puis, Etoy a demandé la participation des Communes de Lavigny et de St-Livres. Une séance a été convoquée à 8, sans la présence du syndic de Lavigny, en maladie. Cette séance était vouée à lancer une étude, une photo de nos Communes, connaître et savoir les richesses de chacun, où va l'épuration, l'état des finances etc... Chacun était d'accord sur le fait que nous ne pouvons pas faire un bilan ainsi, il faut y intégrer les Communes d'Aubonne et Montherod. De ce fait, les Communes se sont toutes réunies à Etoy à 10 Communes, car Mme Harn, syndique de Buchillon est également présidente de l'AdCV. M. Ulrich Perren qui est syndic jusqu'à la fin de ce mois va quitter l'AdCB mais va rester consultant de l'AdCB au tarif consultant. Ce dernier est d'accord de chapeauter cette étude, et pour avoir beaucoup travaillé dans les managements d'entreprises et dans la restructuration d'entreprises de passer dans chaque Commune d'ici la fin de l'année. Un cahier des charges est en cours d'élaboration. Chaque Municipalité sera contactée d'ici le mois d'octobre afin de dresser un rapport pour la fin de l'année. La Municipalité espère que les délais pourront être tenus. C'est à ce moment-là que nous pourrions voir les possibilités de mariage. Des décisions seront prises, certaines opérations ne seront pas possibles pour les 9 communes. Pour certaines Communes il n'y aura aucun avantage à se mettre avec les 8 autres, cela sera établi selon le rapport. Pour l'instant nous ignorons ce que cela va donner. La Commune est dans l'expectative. Les séances vont continuer pour la fusion entre 8 Communes. Concernant la location de l'appartement du collège, ce dernier doit être réfectionné dans son entier après la construction du nouveau collège.

**Mme Anne-Lise Guillemain** souhaite savoir s'il est possible de mettre des bacs à fleurs sur le chemin des Cassivettes, il n'y a plus d'obstacles et la route devient une véritable autoroute.

La présidente précise que ce chemin est limité à 50km.

**Mme Anne-lise Guillemain** : pas de limitation à 30km, mais au moins mettre des bacs à fleurs, il y a eu tellement d'obstacles et maintenant la voie est libre.

**M. Francis Liard, syndic** : il s'agit toujours du même sujet ; il y a 3 ans avec le service radar, ce dernier nous disait qu'il n'était pas possible d'imposer une limitation à 30km, le bout est trop droit, c'est pourquoi il a été instauré un 50km. Il n'est pas possible de mettre des bacs à fleurs à 50kms.

**Mme Anne-lise Guillemain** : trouver une alternative ???

**M. Daniel Fischlin** rappelle son intervention concernant les cumuls afin de faire diminuer la vitesse sur la route de la Touille. M. Daniel Fishlin s'oppose farouchement. Il existe une société suisse pour la Protection du paysage qui va vous demander d'enlever les écriteaux. C'est une floraison de panneaux dans les petits chemins, fin de limitation à 50km, début limitation à 30km, entre Bougy et Féchy les écriteaux se suivent, il faut en appeler à la responsabilité de l'individu, il faut en appeler au contrôle policier.


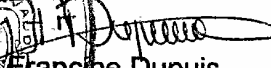
La parole n'étant plus demandée la présidente clôt ledit point.

#### **14. Clôture de la séance**

La présidente rappelle à chacun que les prochaines votations auront lieu le 26 septembre, comme chacun aura pu le constater, il n'y en a pas eu au mois de juin pour notre commune. Le prochain conseil, aura lieu le 28 septembre 2010 à 20h15 sur convocation en bonne et due forme, en temps et en heure.

La présidente souhaite à chacune et chacun de passer un très bel été.

La présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h30.

Pour le bureau  
la présidente la secrétaire  
  
Carole Bettems  
  
Françoise Dupuis  
